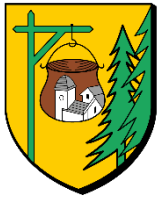


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Frodefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181210_09

Séance du 10 décembre 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :
3 décembre 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Carmen VALLET (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Henri RATTE.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE été désignée secrétaire de séance.

Objet : Pénalités pour ménage non conforme à la salle des fêtes

Le conseil municipal décide d'actualiser le montant des pénalités pour ménage non conforme (cuisine, vaisselle, petite salle ou grande salle) à 100 € par locaux non conformes, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,



Florent SERRETTE